

AR 66 23 0222 01

Avis de PREEMPTION AVEC REVISION DE PRIX

Article L. 143-3 et R. 143-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

La Safer Occitanie informe qu'elle a exercé le **DROIT DE PREEMPTION** prévu par les articles L. 143-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime sur les biens dont la référence est précisée ci-dessous :

Numéro unique pour tous les services de la Safer Occitanie
09 70 10 20 30

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Ariège
Aude
Aveyron
Gard
Gers
Haute-Garonne
Hautes-Pyrénées
Hérault
Lot
Lozère
Pyrénées-Orientales
Tarn
Tarn-et-Garonne

Département 66

Commune de PERPIGNAN, Surface sur la commune : 19 a 87 ca

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div	Surface	NC
MAS COMA SERRA NORD	HW	0383			19 a 87 ca	Terres

Et au prix de 12 000,00 € TTC (DOUZE MILLE EUROS)

Cette préemption a pour objectifs :

- Art. L143-2 CRPM : 1° L'installation, la réinstallation ou le maintien des agriculteurs.
- Art. L143-2 CRPM : 2° La consolidation d'exploitations afin de permettre à celles-ci d'atteindre une dimension économique viable au regard des critères du schéma directeur régional des exploitations agricoles et l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations existantes, dans les conditions prévues à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime.
- Art. L143-2 CRPM : 5° La lutte contre la spéculation foncière.

et elle est motivée ainsi :

La parcelle en vente d'une superficie de 19 ares 87 centiares se situe sur la commune de PERPIGNAN, avec laquelle la Safer Occitanie a une convention de surveillance du marché foncier, et qui souhaite ainsi maintenir la vocation agricole de son territoire et lutter contre la cabanisation. L'intervention de la Safer Occitanie vise à se saisir de cette opportunité foncière pour consolider des exploitants agricoles locaux après un travail de restructuration foncière. Cela peut également constituer un point de départ pour une installation d'un porteur de projet de type maraîchage ou d'arboriculture diversifiée. De plus, le prix notifié est au-delà des prix agricoles normalement pratiqués sur la zone. Une contre-offre de prix fixée à 12 000 € est proposée pour lutter contre la spéculation foncière, à laquelle s'ajoute 4 000 € de frais d'agence. Cependant, la décision d'attribution définitive ne sera prise par la Safer qu'après étude des autres candidatures éventuelles, que la publicité légale à réaliser pourrait révéler.

SIÈGE SOCIAL
10, chemin de la Lacade
Auzeville-Tolosane
BP 22125
31321 Castanet-Tolosan Cedex
Tél : 09 70 10 20 30
service-accueil@safer-occitanie.fr

www.safer-occitanie.com

SA AU CAPITAL DE 6 982 624 €
RCS TOULOUSE
SIREN 086 120 235
APE : 4299 Z

<p>Valant certificat d'affichage pendant une durée de 15 jours</p>	<p>Visa et Cachet de la Mairie</p> 	<p>Pour la Safer Occitanie</p>  <p>SAFER OCCITANIE Domaine de Maurin CS 41013 34973 LATTES CEDEX</p>
--	---	--